

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA MAISON DES JEUNES L'ACADO INC.	Numéro de permis 2009459	Date d'inspection Le 24 mars 2025	
Nom de l'établissement SERVICE APRES-CLASSE DE LA MAISON DES JEUNES L'ACADO		Numéro de téléphone (506) 444-2057	
Adresse 715 Priestman Street Fredericton NB E3B 5W7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Laura Casey		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	24 mars 2025	24 mars 2025
Commentaires : L'éducatrice a montré la preuve de son inscription au cours pendant l'inspection. Veuillez envoyer le certificat par courriel dès réception. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	24 mars 2025	24 mars 2025
Commentaires : L'éducatrice a montré la preuve de son inscription au cours pendant l'inspection. Veuillez envoyer le certificat par courriel dès réception. La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>À l'arrivée du personnel de la délivrance des permis pour l'inspection annuelle de renouvellement, les éducateurs attendaient que les enfants soient renvoyés de l'école. Les éducateurs ont pris le formulaire de présence et ont rencontré les enfants aux portes principales de l'école. Une fois de retour dans les salles de classe, les enfants ont utilisé les toilettes et ont accroché leurs effets personnels à des crochets avec leurs noms. Avant la collation, les enfants ont été observés en petits groupes aux tables, ce qui a permis de garder la salle calme et organisée.</p> <p>Chaque salle de classe a été aménagée avec du matériel adapté à l'âge, tel que des blocs de bois, des jeux, des casse-têtes, des poupées, des Lego, des livres et des fournitures artistiques. Les enfants ont été observés en train de lire, d'utiliser de la craie sur un tableau à craie d'art et d'utiliser la cuisine de jeu. Après la collation, les tables ont été nettoyées et les enfants se sont préparés à aller jouer dehors. Il y avait des preuves d'une</p>
--

Commentaires généraux

routine quotidienne, car la transition entre les activités se faisait en douceur. Une fois à l'extérieur, les éducateurs étaient répartis pour maintenir des lignes de vue dégagées et participaient activement avec les enfants qui jouaient au tag et sur les structures du terrain de jeu. Il y avait une grande quantité de matériel de jeu tel que des balles, des cordes à sauter, des traîneaux et des pelles, quel les enfants avaient accès gratuitement. À l'extérieur, un éducateur a été observé en train d'utiliser des conseils positifs et des mots de réflexion avec les enfants.

Au cours de l'inspection, les dossiers des enfants et du personnel ont été vérifiés. Des exercices d'incendie et des formulaires de présence quotidienne ont été remplis. Les plans d'évacuation, les informations sur les allergies ainsi que la routine ont été affichés.

Le personnel chargé de la délivrance des permis recommande le renouvellement.

original signé par
Laura Casey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 mars 2025

Date

original signé par
Cynthia Gauvin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 mars 2025

Date